

DEC150627DR10

Décision portant cessation de fonctions de Madame Catherine Foussat, assistante de prévention (AP) au sein de l'unité propre UPR22 intitulée Institut Charles Sadron (ICS)

LE DIRECTEUR

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC130725DR10 du 28 février 2013 portant nomination de Madame Catherine Foussat aux fonctions d'AP,

DECIDE :

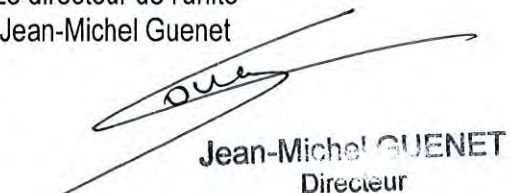
Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention (AP) exercées par Madame Catherine Foussat, dans l'unité du CNRS UPR22 à compter du 28 février 2015.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg le 13 février 2015

Le directeur de l'unité
Jean-Michel Guenet

Visa du délégué régional du CNRS
Patrice Soullie



Jean-Michel GUENET
Directeur